ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

parc éolien en mer

Question au Gouvernement n° 704

Texte de la question

PARC ÉOLIEN EN MER

M. le président. La parole est à M. Stéphane Buchou, pour le groupe La République en marche.

M. Stéphane Buchou. Ma question, à laquelle j'associe Stéphanie Kerbarh, députée de Seine-Maritime, et Bertrand Bouyx, député du Calvados, s'adresse à M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.

En 2012 et en 2014, l'État a attribué des autorisations pour construire et exploiter six installations de parcs éoliens dans la Manche et dans l'Atlantique. La Vendée, où je suis élu, est directement concernée, avec un projet de soixante-deux mats au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier. Le 8 mars dernier, lors de l'examen du projet de loi pour un État au service d'une société de confiance, le Gouvernement a déposé un amendement qui, depuis, a été rejeté.

Cette disposition suggérait de « renégocier les conditions de l'offre retenue à l'issue de la mise en concurrence afin de l'améliorer, et en particulier de diminuer le montant du tarif retenu ». Cette hypothèse a suscité des craintes et de vives incertitudes au sein de la filière et dans les territoires concernés. Si la motivation est pertinente, la renégociation et la relance des contrats repousseraient des délais déjà trop longs et des procédures liées à la superposition des lois ainsi qu'à la multiplicité des acteurs et des autorités concernées.

Quand les délais sont en moyenne de quatre ans au Danemark et de trois ans en Allemagne, ils sont de plus de huit ans en France. Pour mémoire, l'appel d'offres relatif au parc offshore de Noirmoutier-Yeu date du 16 mars 2013, et l'enquête publique n'a pas encore débuté. Or la France, qui n'a toujours pas installé un seul dispositif, s'est fixé l'objectif de 25 000 mégawatts d'énergies renouvelables à l'horizon 2023, dont 6 000 mégawatts issus de l'éolien en mer.

Le temps presse, et nos partenaires européens ne nous attendent pas. Sous l'impulsion de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne, l'Europe, avec une augmentation spectaculaire des capacités de production de 25 % en 2017, est un moteur de la croissance pour l'éolien offshore.

Dès lors, et afin de respecter nos engagements, deux questions se posent, monsieur le ministre d'État. Quel va être le devenir des projets en cours ? Quelle est la stratégie à long terme pour faire de la France un pays à la pointe en matière d'énergies renouvelables, notamment grâce à sa politique en matière de parcs d'éoliennes en mer ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM et sur quelques bancs du groupe MODEM.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.

M. Nicolas Hulot, *ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.* J'aimerais vous convaincre, monsieur Buchou – et j'espère le faire très rapidement –, que je ne ferai rien, évidemment, qui puisse fragiliser la filière des énergies renouvelables marines, et ce pour une bonne raison : son succès conditionne l'ensemble de la politique énergétique de la France.

M. Richard Ferrand. Très bien !

M. Nicolas Hulot, *ministre d'État.* Les énergies renouvelables marines joueront un rôle très important en termes d'emplois et, bien entendu, au regard de leur part dans le mix énergétique. L'ambition du Gouvernement est de réaliser un maximum de projets dans un minimum de temps. Cela n'a pas été le cas jusqu'à présent ; d'où notre décision de changer les procédures pour les accélérer.

Dans le même temps, vous le comprendrez, il est de notre responsabilité de faire en sorte que le coût de ces projets demeure raisonnable, car nous sommes garants, vous et moi, de la bonne utilisation des deniers français. Or, partout en Europe, le coût des éoliennes en mer a significativement diminué : de ce point de vue, je salue les efforts de la filière. Cette baisse représente parfois un rapport d'un à trois, et il n'y a aucune raison que nous ne puissions, en France, en recueillir les fruits, y compris en termes de progrès technologiques.

Vous le savez, six projets de parc éolien marin, attribués entre 2012 et 2014, n'ont pas encore été menés à bien. La législation actuelle, trop rigide, ne nous permet pas de les améliorer pour en diminuer les coûts, alors que nous pourrions avoir des solutions plus performantes et moins onéreuses. C'est bien dans cet état d'esprit que nous souhaitons rediscuter avec les industriels, mais aussi avec les parlementaires concernés, comme vous.

Je veux donc vous rassurer, et vous réaffirmer que notre objectif est bien de voir réalisés, à terme, l'ensemble de ces projets, mais surtout de pérenniser la filière et de créer, massivement, les emplois qui y seront associés. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

Données clés

Auteur : M. Stéphane Buchou
Circonscription : Vendée (3e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 704
Rubrique : Énergie et carburants
Ministère interrogé : Transition écologique et solidaire
Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 21 mars 2018
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 21 mars 2018